



Paris, le 15 février 2018.

**Objet :** Réorganisation du champ interministériel « Jeunesse et Sports » avant les élections professionnelles de décembre 2018.

M. le Premier Ministre,

Dans la continuité de l'intégration de la politique d'éducation permanente en direction des jeunes et du développement de la vie associative dans les attributions du ministre de l'Education Nationale, les représentants des personnels Jeunesse et Sports (JS) demandent la création d'un pôle interministériel regroupant, a minima, les ministères de l'Education Nationale, des Sports et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette entité interministérielle sera notamment matérialisée par le transfert de la gestion de tous les personnels mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à la DGRH interministérielle déjà commune aux MEN et MESR.

La période est propice à la mise en œuvre rapide de ces évolutions qui peuvent au demeurant concourir aux objectifs et s'inscrire dans les calendriers « Action Publique 2022 » et « Héritage Paris 2024 », dont son étape incontournable que seront les JO de 2020 à Tokyo. Cependant, nous voulons vous alerter sur la nécessité d'anticiper ces évolutions avant la tenue des élections professionnelles du 6 décembre 2018. En effet, il serait pertinent et efficient que celles-ci ponctuent la reconfiguration du champ JS.

De plus, l'ensemble des organisations syndicales représentatives des ministères en charge de la Jeunesse et des Sports porte un mandat commun : la sortie des DDCS et DDCSPP de l'ensemble des agents constituant ce périmètre interministériel, au profit d'une affectation unique au sein des directions régionales en charge du champ JS. Ces dernières pourront être dotées d'unités ou délégations territoriales permettant d'assurer des interventions au plus près des usagers.

En effet, face aux très grandes difficultés de fonctionnement des DDCS/PP et les souffrances, unanimement reconnues, que cela engendre pour les personnels JS, les ministres concernés ont proposé au CTM JS d'organiser une réflexion approfondie sur l'organisation territoriale des services de la sphère JS. Ce groupe de travail rendra ses conclusions fin mars. En conséquence, reporter les évolutions proposées après la tenue des élections de décembre 2018, outre les lourdeurs<sup>1</sup> administratives que cela engendrerait, hypothèquerait gravement la réussite et la mise en place des politiques éducatives JS, notamment au regard du « pari » que représente l'organisation des JO 2024 en France.

Dans l'espoir que vous serez sensibles à nos propositions constructives et aux souffrances qu'engendrerait le maintien de l'organisation JS actuelle, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.

Pour : Marie-Thérèse FRABONI, Didier HUDE, Pierre-Yves DORE, Blandine PILI, Brigitte HARPAGES, David DURAND, Caroline JEAN, Anne-Marie JEAN-JACQUES, Claude LERNOULD, Jean-Paul KRUMBHOLZ (tous représentants titulaires des personnels au CTM JS) ;

Les secrétaires généraux de :

**La Ferc/CGT**  
**Marie BUISSON**

**La FSU**  
**Bernadette GROISON**

**L'UNSA/Education**  
**Laurent ESCURE**

<sup>1</sup> Notamment l'organisation et la tenue de nouvelles élections professionnelles.